

Q. Vous ne les aviez pas vus auparavant?

R. Non, jamais je n'en avais vu aucun d'entre eux.

Q. Etes-vous bien certain de cela?

R. Oui.

Q. Et vous dites que le coût du transport jusqu'à Montréal fut payé, d'après ce que vous en savez, directement par l'Association juive?

R. Oui, il le fut, je n'en ai aucun doute—je suppose qu'il le fût.

Q. C'est-à-dire, d'après ce que vous en savez?

R. Oui, je ne connais rien du tout sur ce point-là.

Q. Pourquoi les £10,000 vous furent-ils donnés?

R. Pour être dépensés de la manière que je croirais la plus avantageuse pour outiller ces gens lorsqu'ils arriveraient à Qu'Appelle.

Q. Et pour payer leur transport?

R. Non, je ne crois pas qu'il y eut de frais de transport à payer, seulement de Montréal à Qu'Appelle peut-être.

Q. Vous avez inclus cela?

R. Oui.

Q. Et avez-vous pris part à tout cela?

R. Je ne l'ai pas payé. Quelqu'un paya à même les fonds que j'avais.

Q. Vous avez rendu compte de tout à l'Association juive?

R. De tout, oui.

Q. Je crois qu'il s'est élevé une contestation entre vous autres à ce sujet?

R. A propos de quoi?

Q. A propos de vos comptes?

R. Il n'y a jamais eu de contestation, jamais aucune difficulté.

*Par M. McLean (Lunenburg):*

Q. Vous agissiez comme homme de confiance?

R. Voilà tout. La difficulté qui a existé à propos des comptes est la suivante, je crois—il y eut quelques pourparlers avec la société d'avocats ici, qui, probablement, a donné ce renseignement.

*Par M. Barker:*

Q. Je n'ai pas obtenu ce renseignement de la société d'avocats. C'est un fait passablement connu.

R. Non.

*Par M. McLean (Lunenburg):*

Q. Quel est le nom de cette société d'avocats?

R. Lewis et Smellie, qui réglaient les comptes. Il n'y eut aucune contestation, et Travers Lewis m'a dit qu'ils étaient parfaitement satisfaits quant à ce qui se rapportait aux comptes. Il avait résolu d'obtenir de ces gens des garanties pour l'argent qui avait été avancé; on voulait que je donne un affidavit relatant les termes et conditions en vertu desquels ces immigrants étaient venus ici, puis que cet affidavit fut un peu plus accentué que je ne me croyais justifiable de le faire. Finalement, je donnai un affidavit et mon témoignage quant à l'ensemble de cette affaire. Aucune difficulté ne s'est jamais élevée à propos des comptes. C'est la première fois qu'il m'est donné d'entendre dire pareille chose.

*Par M. Barker:*

Q. Non entre vous et l'association?

R. Jamais, non.

Q. S'est-il élevé quelque débat à propos de reddition de comptes pour ces 10,000 louis?

R. Jamais le plus léger débat.

M. JAMES A. SMART.